

Publié le 25/11/2022



**Le Président de la Communauté d'Agglomération
du Cotentin**

à

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communautaires

Cherbourg-en-Cotentin, le 25 novembre 2022

Nos réf : CA n° CAC-DAG-2022-25107
Dossier suivi par le service Vie Institutionnelle
vie,insti@lecotentin.fr

OBJET : Réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la réunion du **Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin** qui se tiendra le **6 décembre 2022 à 18 h 00** au complexe sportif Marcel Lechanoine situé allée du stade, 50700 Valognes.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022
Décisions du Président rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Décisions du Bureau rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Arrêté du Président rapporté au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Communication : présentation orale d'un bilan d'activités des ports de commerce et de pêche

- 1 - Attribution complémentaire n° 2 fonds de concours 2022
- 2 - Construction d'un nouvel internat pour le CHPC - Plan de financement
- 3 - Cotentin Terre Bleue - DLAL FEAMPA 2021-2027 - Signature de la convention avec la Région
- 4 - Cotentin Terre Bleue - Convention de financement avec Ports de Normandie - Travaux de mise en valeur du parking croisières
- 5 - Service d'accompagnement aux habitants à la rénovation énergétique de leurs logements (Programme SARE) - Signature de la convention de mise en œuvre pour 2023
- 6 - Délégation des aides à la pierre - Autorisation de signature des conventions de délégation de compétences et de gestion des aides à l'habitat privé 2023/2028
- 7 - Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information des Demandeurs de logements sociaux
- 8 - PLH 2022-2027 - Déploiement de la politique de soutien à la rénovation énergétique des logements - Dépôt de la marque "Je Renov' en Cotentin"
- 9 - Délégation des aides à la pierre - Composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat
- 10 - Proposition d'exemption aux obligations de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) des communes de Bricquebec-en-Cotentin et de La Hague pour la période 2023-2025
- 11 - Soutien au site universitaire 2022
- 12 - Cotentin Terre Bleue - Rénovation du site INTECHMER - Autorisation de Programme Révision n° 1 et actualisation des crédits de paiement n°3
- 13 - Pôle d'excellence soudage HEFAIS - Requalification en SPA - Transfert BA08 (40013) Développement Économique Locations M4 vers BA12 (40012) Développement Économique Locations
- 14 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi dans le Cotentin - Avenant n°1 au protocole d'accord
- 15 - Immobilier d'entreprises - Tarifs 2023
- 16 - Réalisation d'une étude pour la création d'un site patrimonial remarquable et l'élaboration d'un plan de valorisation de l'architecture pour la commune de Valognes
- 17 - Réalisation d'un Site Patrimonial Remarquable et l'élaboration d'un plan de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine pour la commune de Bricquebec-en-Cotentin
- 18 - Fixation des attributions de compensation définitives 2022

- 19 - Attributions de compensation provisoires pour 2023
- 20 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2022
- 21 - Avenants aux conventions des services communs de proximité
- 22 - Approbation DM n°3 du budget Principal et DM n°1 et 2 des budgets annexes
- 23 - Versement des subventions aux budgets annexes
- 24 - Engagements, liquidations et mandatements des dépenses d'investissement avant le vote du BP2023
- 25 - Autorisations de versements de subventions avant le vote du budget primitif 2023
- 26 - Entrée au capital de la société territoriale du groupe Agence France Locale et engagement de garantie à première demande
- 27 - Présentation du bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°2 de Fermanville
- 28 - Présentation du bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°3 de Tollevast
- 29 - Adhésion au CEREMA
- 30 - Services d'eau et d'assainissement collectif : Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023
- 31 - Prestations de contrôle d'assainissement collectif et non collectif : tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023.
- 32 - Tarification des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement applicables au 1er janvier 2023
- 33 - Occupation des infrastructures du Cycle de l'Eau
- 34 - Convention de mandat relative à la facturation de la redevance assainissement de la commune de AUMEVILLE-LESTRE
- 35 - Contrat de territoire « Eau et Climat » 2023-2024
- 36 - Direction des Déchets Ménagers et Assimilés - Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023
- 37 - Unité Prévention des déchets et développement du recyclage - Tarification du service de broyage des branchages à domicile
- 38 - Institution de la redevance spéciale camping
- 39 - Cinéma Le Richelieu à Réville - Rapport du délégataire - Exercice 2021
- 40 - Cinéma Le Richelieu à Réville - Choix du mode de gestion et autorisation de lancement de la procédure
- 41 - Complexe hippique des Pieux - Rapport du délégataire - Exercice 2021/2022
- 42 - Centre équestre des Pieux : Choix du mode de gestion et autorisation de lancement de la procédure
- 43 - Validation du mode de gestion de la crèche "LES BOU'D'CHOU" à Bricquebec-en-Cotentin
- 44 - Redevance pour l'occupation d'un bâtiment situé 28 rue Roze à Portbail-sur-mer
- 45 - Fixation des conditions financières pour la convention d'occupation précaire du golf de Fontenay
- 46 - Composition des commissions prospectives - Modification n° 8
- 47 - Délégations de pouvoir au Bureau et au Président - Modification N° 5
- 48 - Modification du règlement intérieur de l'assemblée

Questions diverses.

Pour des raisons organisationnelles, il vous est demandé d'être présent au complexe sportif à partir de 17h30.

Le conseil sera diffusé en direct sur la page YouTube de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les communes qui ne disposent que d'un seul siège, je rappelle qu'en cas d'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant ne pourra participer avec voix délibérative au conseil communautaire que si le délégué titulaire m'en a informé en complétant l'avis d'absence ci-joint.

Pour rappel, le règlement intérieur a instauré une modulation de l'indemnité, opérée en fonction de la participation effective des conseillers communautaires titulaires aux réunions. Une feuille de présence sera ainsi tenue par les services communautaires durant la séance.

La réfaction de l'indemnité n'est effectuée qu'au vu des absences non justifiées. Les motifs possibles de justification sont précisés dans le règlement intérieur.

Toute justification d'absence doit parvenir par écrit à la vie institutionnelle (vie.insti@lecotentin.fr).

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE



FORMULAIRE D'ABSENCE

Je soussigné,

Commune de

Pôle de proximité,

membre titulaire du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin informe le Président de mon absence à la séance du Conseil Communautaire **du 06/12/2022.**

En conséquence,

PROCURATION

(je n'ai pas de suppléant, ou mon suppléant / ma suppléante est indisponible ())*

je donne **procuration** à afin de me remplacer à la réunion du Conseil de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de prendre part à toutes les délibérations et au vote de l'ordre du jour, comme je pourrais le faire moi-même.

Fait à

Le

NOM et Prénom (à faire précéder de la mention « BON POUR PROCURATION »)

OU()**

SUPLÉANCE

(J'ai un suppléant / une suppléante)

mon **suppléant/ma suppléante**siège à ma place avec voix délibérative.

Fait à

le

NOM et Prénom

() En cas d'absence du suppléant, le délégué titulaire a la possibilité de faire une procuration au délégué titulaire de son choix*

*(**) 1 Seul choix possible*